Commission économique pour l’Europe

Comité des politiques de l’environnement

Session extraordinaire

Genève, 23-25 février 2016

Point 3 e) de l’ordre du jour provisoire

Huitième Conférence ministérielle « Un environnement
pour l’Europe » : Actions pour l’eau d’Astana

 Projet de rapport final sur la mise en œuvre des Actions
pour l’eau d’Astana : œuvrer à une meilleure
gestion de l’eau

 Note du secrétariat, assisté d’un consultant[[1]](#footnote-1)\*

|  |
| --- |
|  *Résumé* |
|  À la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Astana, 21-23 septembre 2011), les ministres ont adopté les Actions pour l’eau d’Astana (ECE/ASTANA.CONF/2011/5) et se sont félicités des initiatives lancées pendant la Conférence par les pays et organisations intéressés qui visaient à améliorer la gestion de l’eau et à renforcer la coopération transfrontière dans le domaine de l’eau. Ils ont invité les pays et autres acteurs à mettre en œuvre les Actions pour l’eau d’Astana et à faire rapport au Comité des politiques de l’environnement de la Commission économique pour l’Europe (ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1, par. 8) sur les progrès réalisés. |
|  À la vingtième session du Comité des politiques de l’environnement (Genève, 28-31 octobre 2014), les pays et organisations participant aux Actions pour l’eau d’Astana ont été invités à rendre compte au Comité des progrès accomplis dans ce domaine à l’occasion de sa session extraordinaire de février 2016 (ECE/CEP/2014/2, par. 68 et 98 ee) ii)). Le présent rapport final a été établi en tenant compte des réponses reçues des parties prenantes. |
|  Le Comité sera invité à examiner le projet de rapport en vue de le soumettre à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016). |
|  |

Table des matières

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  | *Page* |
|  Introduction  | 3 |
| 1. Progrès réalisés
 | 4 |
| * 1. Actions générales
 | 5 |
| * 1. Gestion durable de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau
 | 6 |
| * 1. Gestion durable de l’eau et économie plus respectueuse de l’environnement
 | 12 |
| 1. Difficultés rencontrées et enseignements tirés
 | 12 |
| 1. Utilité des Actions pour l’eau d’Astana
 | 14 |
| * 1. Renforcement du soutien politique
 | 14 |
| * 1. Aide apportée aux parties prenantes dans le respect de leurs obligations internationales
 | 16 |
| 1. Évolution future des Actions pour l’eau d’Astana
 | 17 |
| 1. Conclusion
 | 19 |
| 1. Questions à examiner par le Comité des politiques de l’environnement
 | 19 |
|  Figures |  |
| 1. Progression d’ensemble de la mise en œuvre des actions ayant fait l’objet d’un engagement au titre des Actions pour l’eau d’Astana
 | 5 |
| 1. Utilité des Actions pour l’eau d’Astana en tant qu’outil de soutien politique à la gestion durable des ressources en eau
 | 15 |
| 1. Utilité des Actions pour l’eau d’Astana au plan du respect des obligations internationales
 | 17 |
|  Annexes |  |
| 1. Aperçu des engagements pris dans le cadre des Actions pour l’eau d’Astana
 | 20 |
| 1. Modèle pour la communication d’informations sur la mise en œuvre des engagements pris au titre des Actions pour l’eau d’Astana
 | 25 |

 Introduction

1. Les « Actions pour l’eau d’Astana » (ECE/ASTANA.CONF/2011/5) constituent un catalogue de mesures envisageables pour améliorer l’état des ressources en eau et des écosystèmes liés à l’eau grâce à une gestion conçue pour la durée. Un des objectifs de cette initiative était de suggérer aux gouvernements des mesures concrètes à prendre pour mieux gérer leurs ressources en eau face aux difficultés qu’ils rencontrent aux niveaux local, national et régional, y compris à des problèmes qui ne sont pas traités actuellement. Un autre était de fournir des arguments en faveur d’un meilleur financement de la gestion de l’eau par les pouvoirs publics à partir de différentes sources. Le calendrier établi pour la mise en œuvre active de l’initiative, l’examen des activités déployées à cet effet et l’établissement de rapports s’étale sur cinq ans, soit de 2011 à 2016. Au-delà, les pays et organisations intéressés peuvent continuer de s’appuyer sur les Actions pour l’eau d’Astana selon leurs besoins. Un site Web conçu à cet effet a été mis en place afin de promouvoir l’initiative et de faciliter les choses pour les utilisateurs (http://www.unece.org/env/awa.html).
2. Vingt et un pays et quatre organisations se sont engagés à mener 78 actions au titre des Actions pour l’eau d’Astana[[2]](#footnote-2). Il s’agit des pays et organisations ci-après : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, États-Unis d’Amérique, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Monténégro, Ouzbékistan, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Suisse, Ukraine, Commission économique pour l’Europe (CEE), Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement, sous l’égide de l’OCDE, International Environmental Association of River Keepers (Eco-TIRAS) et Réseau international des Organismes de Bassin (RIOB).
3. La liste des actions que les pays et organisations se sont engagés à mener dans le cadre des Actions pour l’eau d’Astana est disponible sur le site Web de la CEE (voir l’annexe I pour un aperçu). De plus, une compilation des activités qui ont été présentées à la Conférence ministérielle d’Astana figure dans le document ECE/ASTANA.CONF/2011/INF.40.
4. À sa dix-huitième session (Genève, 17-20 avril 2012), le Comité des politiques de l’environnement (ci-après, le Comité) a invité les délégations à rendre compte à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana. Ce rapport (ECE/CEP/2013/9) a été présenté à la dix-neuvième session du Comité (Genève, 22-25 octobre 2013).
5. Lors de cet examen à mi-parcours, des réponses ont été reçues de 14 pays et de quatre organisations, reflétant les progrès accomplis dans le cadre de 62 des 78 actions (80 %) pour lesquelles un engagement avait été pris au titre des Actions pour l’eau d’Astana.
6. À la vingtième session du Comité des politiques de l’environnement (Genève, 28-31 octobre 2014), les parties prenantes ont été invitées à soumettre un rapport d’activité final à la session extraordinaire du Comité en février 2016. À titre préliminaire, le secrétariat de la CEE, en consultation avec les Bureaux du Comité et de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l’eau), a préparé un modèle pour l’établissement du rapport (voir annexe II).
7. Le présent document a été élaboré en tenant compte des réponses reçues de 18 pays et de quatre organisations. Seize pays et quatre organisations ont soumis un rapport d’activité concernant leurs actions en vue du rapport final. Deux pays, la Bosnie-Herzégovine et la Roumanie, n’ont pas soumis de rapport final, mais leurs réponses données dans l’examen à mi-parcours de 2013 ont été utilisées là où c’était possible. Dans les cas où il était rendu compte d’une action menée à terme dans l’examen à mi-parcours (deux actions réalisées par les États-Unis, et une chacune pour la République tchèque et le RIOB), les réponses fournies ont été intégrées dans le décompte de l’examen final. Le Monténégro, l’Ouzbékistan et l’Ukraine sont les seuls pays n’ayant communiqué aucune réponse ni pour l’examen à mi-parcours, ni pour le rapport final.
8. Le rapport final fait le point des progrès réalisés pour 73 (94 %) des 78 actions mises en œuvre. Les cinq actions manquantes concernent le Monténégro, l’Ouzbékistan et l’Ukraine. La plupart des pays ont fait rapport sur l’ensemble des actions auxquelles ils s’étaient engagés, mais plusieurs questionnaires n’ont été remplis que partiellement.
9. Le présent rapport résume les progrès réalisés entre 2011 et 2016 et fait ressortir les tendances et les enseignements tirés. Des exemples illustrent les réalisations, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Le rapport résume également les opinions des pays sur l’utilité des Actions pour l’eau d’Astana et la suite prévue au terme de la période considérée, ainsi que les jugements portés sur l’initiative dans son ensemble. Il se termine par les questions qu’il est proposé au Comité d’étudier.

 I. Progrès réalisés

1. À la fin de la période officielle d’examen de la mise en œuvre des 73 actions déployées dans le cadre des Actions pour l’eau d’Astana dont il a été rendu compte, il est apparu que 26 avaient été menées à leur terme, que 46 autres étaient encore en cours et qu’une dernière action n’avait pas été réalisée (voir figure 1). Étant donné la complexité de certaines de ces actions, il ne fallait guère s’attendre qu’elles soient couronnées de succès dans les délais impartis, de toute façon. Il ressort tout à fait clairement des rapports des pays et organisations participants que les actions qui sont encore en cours seront poursuivies et menées à leur terme.
2. De nombreuses actions sont axées sur l’application des directives de l’Union européenne (UE), essentiellement la Directive-cadre sur l’eau[[3]](#footnote-3) et la Directive inondation[[4]](#footnote-4), ainsi que sur des conventions internationales et autres instruments juridiques internationaux. Plusieurs actions novatrices ont également été entreprises, par exemple en ce qui concerne la garantie d’un débit écologique minimum, la restauration des écosystèmes, l’adaptation aux changements climatiques ou l’élimination des micropolluants. Ces actions ont contribué à améliorer la qualité de l’eau, à renforcer la capacité de réaction face à des phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques, à protéger la santé des populations et les écosystèmes et à améliorer la coopération transfrontière.
3. En 2011, les pays et organisations ont indiqué celles des actions qu’ils entendaient réaliser au titre des Actions pour l’eau d’Astana (ECE/ASTANA.
CONF/2011/5). Ces dernières se répartissent en trois catégories, comme suit :

 I. Actions générales;

 II. Actions liées à une gestion durable de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau;

 III. Actions liées à une gestion durable de l’eau et à une économie plus respectueuse de l’environnement.

Ces catégories d’actions ont également été utilisées par les pays dans leurs propres rapports et sont reflétées dans l’analyse que fait le présent rapport de leur mise en œuvre (voir les sections A à C ci-dessous). De plus, à l’intérieur de chaque catégorie, les actions ont été organisées autour des questions débattues à la Conférence d’Astana (voir ECE/ASTANA.CONF/2011/1, annexe). Ces questions font l’objet de subdivisions à l’intérieur des sections A à C ci-dessous.

1. En 2013, pour l’examen à mi-parcours, les pays et organisations ont rendu compte des progrès accomplis dans le cadre de 62 actions[[5]](#footnote-5) : 12 actions générales, 54 actions liées à une gestion durable de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau, et 2 actions liées à une gestion durable de l’eau et à une économie plus respectueuse de l’environnement. Par conséquent, comme certains pays ont associé leurs actions à plus d’une question ou d’une catégorie, certaines d’entre elles sont reflétées dans plusieurs sections de l’examen à mi-parcours. Il n’en va pas différemment du présent rapport, dans lequel 73 actions ont été recensées, à savoir 15 actions générales, 69 actions liées à une gestion durable de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau, et 5 actions liées à une gestion durable de l’eau et à une économie plus respectueuse de l’environnement.

 Figure 1
Progression d’ensemble de la mise en œuvre des actions ayant fait l’objet
d’un engagement au titre des Actions pour l’eau d’Astana



Inachevées
1 %

**Progression des Actions pour l’eau d’Astana**

En cours
63 %

Achevées
36 %

 A. Actions générales

1. Huit pays (Allemagne, Croatie, Géorgie, Hongrie, Italie, Portugal, République tchèque, Suisse) et deux organisations (Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement et CEE) ont fait rapport sur 15 actions, qu’ils ont qualifiées d’actions de nature générale. Ces actions portaient essentiellement sur la promotion ou la mise en œuvre de plans intégrés d’aménagement des bassins fluviaux (Portugal, République tchèque et Suisse), les dialogues sur les politiques nationales (CEE et Géorgie), et l’élaboration de plans d’aménagement (Croatie, Hongrie et Italie), entre autres. Aux yeux des participants, la plupart de ces actions constituaient également des actions liées aux deux autres catégories, détaillées sous les sections B et C ci-dessous; il en sera par conséquent question également dans ces dernières.
2. L’Allemagne et la Suisse ont toutes deux fait état d’actions qu’elles ont décrites comme des actions purement de caractère général et non liées à aucune autre catégorie. L’Allemagne, par exemple, a mis sur pied un centre de formation et de compétences à l’intention du secteur croate de l’eau, se consacrant notamment à dispenser des cours de « formation de formateurs » sur des thèmes tels que la gestion des égouts, le suivi des plans de traitement des eaux usées ou la détection de fuites. De son côté, la Suisse a travaillé à la prévention intégrée des inondations, ce qui passait notamment par l’organisation de dialogues centrés sur la question des formules d’assurance publiques et privées en rapport avec les catastrophes naturelles, la mise en place d’un système amélioré de prévision des crues et des projets de prévention de ces dernières dans les bassins du Rhin alpin et du Rhône.

 B. Gestion durable de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau

 1. Quelles sont les politiques qui se sont révélées efficaces pour valoriser et protéger
les écosystèmes liés à l’eau, y compris le paiement des services écosystémiques?
Quels sont les principaux obstacles et lacunes?

|  |
| --- |
|  S*’agissant de la gestion durable de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau, les pays ont fait de grands progrès dans la mise en œuvre des actions auxquelles ils se sont engagés au titre des Actions pour l’eau d’Astana, avec la mise en place d’une gestion intégrée des ressources en eau, l’aménagement et la planification des bassins hydrographiques, la protection et la restauration des écosystèmes, et le contrôle, la collecte et l’analyse de données et d’informations relatives à l’eau.* |
|  |

1. Thématiquement parlant, de loin la plus grande partie des actions menées (35) ont été déployées par les participants aux fins de la mise en œuvre d’actions relevant de la catégorie II, à savoir la gestion durable de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau. Ces actions ont été déployées par 14 pays et 2 organisations[[6]](#footnote-6). S’il est vrai que moins de la moitié de ces actions ont été menées à leur terme, des progrès significatifs ont été accomplis en ce qui concerne la gestion intégrée des ressources en eau, la gestion et la planification des bassins hydrographiques, la protection et la restauration des écosystèmes, et le contrôle, la collecte et l’analyse des données et des informations liées à l’eau.
2. Près d’un quart des actions étaient axées sur la gestion intégrée des ressources en eau. Cela allait de la promotion du concept proprement dit par la République tchèque et la Suisse, au financement ou à la mise en œuvre des dialogues sur les politiques nationales consacrés à la question (Finlande, Géorgie), en passant par la concrétisation dudit concept sur la base de plans de gestion intégrée des ressources en eau (Autriche, Portugal et République de Moldova, avec l’aide d’Eco-TIRAS pour les activités dans le bassin du Dniestr). Ces actions ont favorisé la mise en conformité avec la Directive-cadre de l’UE sur l’eau. Sur les huit actions liées à la gestion intégrée des ressources en eau, la moitié ont été menées à leur terme, l’autre moitié étant toujours en cours.
3. S’agissant de la qualité de l’eau, l’Autriche a modernisé ses installations de traitement des eaux usées urbaines, et la Suisse a réduit les micropolluants issus de sources tant ponctuelles que diffuses. D’autres projets entrepris par l’Estonie (pour améliorer l’état des eaux de surface), le Portugal (pour améliorer la qualité des cours d’eau internationaux) et la Roumanie (pour réduire les rejets de nutriments) sont encore en cours de réalisation. Plusieurs parties prenantes (Eco-Tiras, l’Italie et la République tchèque) ont œuvré pour un meilleur contrôle de la qualité de l’eau, ce qui, dans le cas de la République tchèque, sera mis à profit pour évaluer l’efficacité des mesures mises en œuvre. S’agissant des corrections à apporter aux altérations hydromorphologiques, la Suisse a mis au point un plan stratégique avec l’aide de ses cantons.
4. Cinq actions avaient pour but de protéger le débit écologique et les écosystèmes liés à l’eau. La République tchèque a formulé une condition concernant le débit écologique minimal pour les cours d’eau visés par sa loi sur l’eau, tandis que l’Italie continue de travailler sur cette question dans les bassins versants du Pô et de l’Arno. Eco-Tiras a préconisé l’adoption d’un tel processus pour le Dniestr. Par ailleurs, la République de Moldova continue de progresser, grâce à ses plans d’aménagement, dans la protection des écosystèmes liés à l’eau, s’agissant notamment du bassin inférieur du Dniestr et des sites Unguri-Golishnitsa-Ramsar. Pour sa part, avec la mise en place de son système de surveillance de la biodiversité, la Hongrie a surtout mis l’accent sur le renforcement de ses capacités de surveillance des habitats des zones humides et de leurs communautés.
5. Plusieurs autres actions dignes d’intérêt ont été menées. L’Autriche s’est engagée à produire 34 % de son énergie en recourant à des sources d’énergie renouvelables d’ici à 2020, au titre du « paquet climat-énergie » de l’UE. La Croatie et la Hongrie ont mené à leur terme des plans d’aménagement du bassin versant du Danube, et la Finlande a œuvré pour un usage efficace de l’eau tant au niveau de la production qu’à celui de la consommation. S’agissant de l’aspect organisationnel, l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement a conduit des dialogues sur les politiques nationales concernant l’utilisation d’instruments économiques et le renforcement des organismes chargés de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement moyennant la mise au point de modèles économiques durables dans les petites villes et les agglomérations rurales du Kazakhstan et l’aide apportée aux autorités nationales de réglementation dans le but de renforcer la réglementation économique de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement en Arménie, en République de Moldova et au Tadjikistan.

 2. Quelles sont les politiques qui se sont révélées efficaces pour apporter
des solutions aux questions de santé liées à la qualité et à la quantité d’eau?
Quels sont les principaux obstacles et lacunes?

|  |
| --- |
|  *Si un très petit nombre d’actions ont été menées à leur terme sur le plan de la santé, des progrès ont néanmoins été accomplis avec la construction et/ou l’amélioration de systèmes d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, la remise en état de sites pollués et la mise en œuvre du Protocole sur l’eau et la santé.* |
|  |

1. Sept pays (Autriche, Bulgarie, Croatie, Hongrie, République de Moldova, République tchèque, Roumanie) et une organisation (la CEE) ont fait rapport sur 13 actions réalisées ou sur le point de l’être, l’accent étant mis sur la prise en compte des questions liées à la santé dans la mesure où elles sont liées à l’eau, quantitativement et qualitativement parlant.
2. Seulement deux de ces 13 actions ont été menées à leur terme, tandis que les autres se poursuivent. L’Autriche a mis sur pied un réseau sophistiqué d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées par les services publics qui dessert respectivement 90 % et 94,5 % de la population. Pour l’avenir, elle envisage déjà le moyen de se doter de ressources financières suffisantes pour maintenir et remettre en état le dispositif d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sur le long terme. L’autre action menée à son terme est le fait de la République tchèque, qui a confirmé l’application effective sur son territoire du principe pollueur-payeur.
3. Les autres actions déployées en faveur de la santé étaient encore toutes en cours de réalisation. Sans avoir encore été menés à leur terme, les plans de la Bulgarie pour investir dans un système d’assainissement et de traitement des eaux usées respectueux de l’environnement sont en bonne voie, avec 11 projets d’infrastructure déjà réalisés en ce qui concerne le traitement et l’évacuation des eaux usées et 77 autres projets en cours de réalisation.
4. En Croatie, un projet est en cours pour introduire le principe du recouvrement des coûts des services relatifs à l’eau. Les prestataires de services de distribution d’eau peuvent fixer le prix de l’eau en consultation avec les maires des communes. La décision concernant le prix des services liés à l’eau, en même temps qu’une analyse des coûts, doivent ensuite être soumises au Conseil des services de l’eau à qui revient d’en vérifier le caractère légal.
5. En plus de l’activité qu’elle a déjà menée à son terme, la République tchèque a engagé dans ce domaine une action qui est encore en cours. Il s’agit de l’amélioration de la protection de l’eau sur l’ensemble du territoire, qualitativement et quantitativement parlant. Des progrès ont déjà été faits dans ce sens, mais l’objectif final ne sera atteint qu’avec la réalisation des plans d’aménagement du bassin versant correspondant au second cycle de planification (2016-2021). À l’heure où nous écrivons ces lignes, 94,2 % de la population bénéficient du réseau de distribution d’eau, tandis que 83,9 % sont reliés au système d’évacuation des eaux usées et que les eaux usées sont traitées à hauteur de 96,9 %. La République de Moldova a progressé elle aussi dans l’application du Protocole sur l’eau et la santé. Elle a élaboré un plan d’action pour atteindre les buts qu’elle s’est fixés d’ici à 2025 et partage régulièrement ses expériences avec d’autres Parties.
6. La Hongrie continue de marquer des points en ce qui concerne tant son Programme national de remise en état de l’environnement que son Programme national de protection des sources d’eau potable. Ces deux programmes ont été engagés à la fin des années 1990 et progressent continuellement.

 3. Quels sont les priorités à prendre en compte et les problèmes à résoudre
pour l’adaptation de la gestion de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques?

|  |
| --- |
|  *La majeure partie des actions relevant du domaine thématique des Actions pour l’eau d’Astana relatif aux changements climatiques ont été menées à leur terme. Il s’agissait pour l’essentiel de stratégies d’adaptation aux changements climatiques portant notamment sur l’intégration desdits changements aux plans de gestion intégrée des ressources en eau, et de l’évaluation des conséquences futures des changements climatiques.* |
|  |

1. Trois pays (États-Unis d’Amérique, République de Moldova et Suisse) et deux organisations (CEE, Eco-TIRAS) ont fait rapport sur 15 actions liées à l’adaptation de la gestion de l’eau aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques au titre des Actions pour l’eau d’Astana. La majeure partie de ces actions ont pris la forme d’une stratégie ou d’une initiative d’adaptation visant à intégrer l’adaptation aux changements climatiques dans la gestion intégrée des ressources en eau ou à évaluer les conséquences futures de tels changements. Ce domaine thématique des Actions pour l’eau d’Astana a recueilli le taux de loin le plus élevé de mise en œuvre : plus de la moitié des actions déployées dans ce domaine ont été menées à leur terme (8 sur un total de 15).
2. La Finlande a pu mener à leur terme les deux actions engagées dans le domaine thématique des changements climatiques. La première concernait le financement du projet « Promouvoir la coopération pour l’adaptation aux changements climatiques dans le bassin transfrontière des fleuves Chu et Talas » (Phase I), qui s’est déroulé entre 2010 et 2015 et a permis d’instaurer une coopération entre le Kirghizistan et le Kazakhstan concernant l’adaptation aux changements climatiques. Il s’agissait de la première coopération de ce type entre les deux pays, et elle a permis d’évaluer les conséquences des changements climatiques sur les ressources en eau dans le bassin transfrontière des fleuves Chu et Talas. Sur le plan national, la Finlande a élaboré des plans de gestion des risques d’inondation portant sur 21 secteurs de son territoire exposés à ce type de risque, et a dressé plus de 100 cartes de zones inondables dans le pays.
3. Dans ses efforts pour mettre au point des méthodes de gestion des inondations et des crues éclair offrant une capacité de résilience aux changements climatiques, la Géorgie a élaboré une politique de développement concernant les plaines inondables, ainsi que des systèmes communautaires d’assurance contre les inondations pour les villages à haut risque, et un modèle permettant d’évaluer les conséquences socio-économiques des inondations dans le bassin versant du fleuve Rioni. En outre, elle a commencé à mettre en œuvre des systèmes de prévision et d’alerte rapide pour se prémunir contre les inondations à l’aide de différents éléments de modélisation. Cette action est étroitement liée à une deuxième action déployée par le pays dans ce même domaine, laquelle concerne l’état de préparation aux phénomènes météorologiques extrêmes, qui a permis l’installation de stations et de capteurs météorologiques automatiques, ainsi que de capteurs hydrologiques associés à un logiciel de traitement automatique des données.
4. Au titre du projet « Changement climatique et hydrologie en Suisse », une étude majeure a été réalisée à propos des effets des changements climatiques sur le bilan hydrologique du pays à l’horizon 2100. Sur la base de ces informations, une première partie de la stratégie nationale d’adaptation aux changements climatiques a été adoptée en 2012, suivie en 2013 d’un plan d’action tenant compte de l’agriculture, de la foresterie, de la gestion des risques naturels, de l’énergie, du tourisme, de la biodiversité, de la santé et de l’aménagement du territoire. Un programme pilote a en outre été lancé en 2013, avec six projets de modèle destinés à réduire les risques de changements climatiques et à accroître les capacités d’adaptation, surtout en ce qui concerne la gestion des périodes de sécheresse estivale et les pénuries d’eau.
5. L’Allemagne a réalisé une étude traitant des conséquences des effets climatiques sur le bassin versant du Danube, qui a ensuite servi de base à l’élaboration, par la Commission internationale pour la protection du Danube, de la stratégie d’adaptation aux changements climatiques concernant le Danube. Les États-Unis ont apporté leur aide dans la réalisation de l’analyse des effets des changements climatiques mondiaux sur le bassin de la mer d’Aral, tenant compte d’un grand nombre de facteurs tels que la fonte du manteau neigeux et des glaciers, les précipitations annuelles, l’asséchement ou la constitution des nappes aquifères et d’autres facteurs influant sur l’eau disponible dans la région.
6. Parmi les actions en cours de réalisation, on citera l’intégration de l’adaptation aux changements climatiques et la gestion intégrée des ressources en eau en République tchèque, que celle-ci met en œuvre dans ses plans d’aménagement des bassins hydrographiques du pays, l’introduction de règlement non structurels et plus durables en matière de gestion des risques d’inondation en Hongrie – actuellement en cours d’élaboration, et la création par le Portugal d’une Commission de prévention, de surveillance et de suivi des effets de la sécheresse et des changements climatiques, qui sera chargée d’étudier la mise au point d’un système de gestion et d’alerte en cas de sécheresse. La CEE continue de promouvoir la coopération transfrontière en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques, grâce à son Réseau mondial de bassins transfrontières associés aux mesures d’adaptation aux changements climatiques, lequel agit en coordination avec le RIOB. Cela permet l’échange d’expériences entre experts et favorise les projets pilotes visant à renforcer les capacités des pays en termes d’adaptation aux changements climatiques dans plusieurs bassins versants de la région de la CEE.

 4. Quels sont les données d’expérience et les enseignements tirés de la coopération dans les bassins transfrontières visant à améliorer la qualité de l’eau, à gérer la quantité d’eau et à protéger les écosystèmes?

|  |
| --- |
|  *La gestion des eaux transfrontières est un processus de longue haleine qui revêt un caractère tant politique que technique, et les actions déployées au titre des Actions pour l’eau d’Astana – qui, pour 20 d’entre elles, se prolongeront de nombreuses années encore au-delà de l’initiative d’Astana – mettent principalement l’accent sur l’élaboration de plans d’aménagement transfrontières, la négociation d’accords et la mobilisation des parties prenantes.* |
|  |

1. Dans le cadre du domaine thématique de la coopération dans les bassins transfrontières axée sur l’amélioration de la qualité de l’eau, la gestion des masses d’eau disponibles et la protection des écosystèmes, neuf pays (Allemagne, Bosnie-Herzégovine, États-Unis, Hongrie, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie) et trois organismes (CEE, Eco-TIRAS et RIOB) ont fait rapport sur un total de 20 actions qui portaient principalement sur la mise au point de cadres d’aménagement d’eaux transfrontières. C’est le domaine thématique dans lequel on a enregistré le plus petit nombre d’actions achevées, ce qui n’a rien d’étonnant compte tenu du temps que mettent à mûrir les processus d’instauration d’une coopération entre nations riveraines. Par conséquent, l’accent sera ici mis sur les accomplissements, qui ont été nombreux.
2. L’Allemagne a appuyé la gestion transfrontière des ressources en eau en Europe du Sud-Est dans le cadre du Processus de Petersberg – Phase II/Processus de la Déclaration d’Athènes. Plus de 150 entités concernées ont ainsi bénéficié de tables rondes régionales, de dialogues multipartites, d’ateliers et de visites d’études ciblés sur le renforcement des capacités, ou encore de la préparation de documents d’évaluation, d’enquête et d’orientation.
3. Les États-Unis ont mené à son terme l’action engagée en vue d’aider les États partageant un même bassin versant à réaliser une analyse des conséquences économiques d’une utilisation optimisée des ressources en eau et en énergie dans les bassins du Syr-Daria et de l’Amou-Daria. Cela a permis de dresser un large inventaire des intérêts économiques directs et indirects découlant des pratiques mises en œuvre dans de nombreux secteurs de la région concernant la gestion des ressources en eau. Cette analyse a permis de faire ressortir les avantages économiques significatifs à tirer d’une coopération dans les domaines de l’eau et de l’énergie.
4. Le RIOB a mené à leur terme chacune des deux actions engagées à propos des eaux transfrontières. En 2012, lors du sixième Forum mondial de l’eau, le RIOB et ses partenaires (la CEE, l’Agence française de développement, le Fonds pour l’environnement mondial, le Partenariat mondial pour l’eau et l’Organisation internationale pour l’éducation, la science et la culture) ont publié le *Manuel sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers*. D’abord publié en anglais, le manuel existe à présent en français, espagnol, russe, arabe et chinois. En 2012 également, la deuxième action menée par le RIOB a été le lancement du Pacte mondial pour une meilleure gestion des bassins, auquel peuvent s’associer différents organismes (entités chargées de la gestion de bassins, ONG, autorités locales, etc.).
5. La Hongrie a entrepris d’élaborer de nouveaux accords transfrontières sur l’eau avec la Serbie et la Slovaquie, reconnaissant la nécessité de réviser certains des accords existants pour les mettre en accord avec les derniers développements intervenus dans le domaine du droit international de l’eau. Le Portugal et l’Espagne continuent de collaborer à l’élaboration de plans d’aménagement des bassins hydrographiques qu’ils ont en partage, et se sont entendus sur des éléments de base communs concernant le contenu de ces plans et sur la méthode à employer pour aller de l’avant. La Serbie a fait progresser ses négociations avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Hongrie et la Roumanie concernant de futurs accords transfrontières. S’agissant du bassin de la Save, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Serbie et la Slovénie ont élaboré le premier plan de gestion de ce fleuve, qui sera bientôt en application.
6. Si de réelles percées ont pu être enregistrés en ce qui concerne le Dniestr dans la première moitié de la période de mise en œuvre de l’initiative Actions pour l’eau d’Astana, les choses sont aujourd’hui à l’arrêt dans certains domaines du fait des priorités politiques de la région. Faute d’avoir été ratifié par l’Ukraine, le traité bilatéral de coopération sur la conservation et le développement durable du bassin du Dniestr entre la République de Moldova et l’Ukraine n’est pas encore entré en vigueur.
7. L’une des avancées majeures en ce qui concerne le droit international de l’eau a été l’entrée en vigueur de l’amendement à la Convention sur l’eau de la CEE, ayant pour effet d’ouvrir l’adhésion à la Convention à l’ensemble des États Membres des Nations Unies. À la fin de 2015, la dernière ratification nécessaire de l’amendement a été obtenue, de sorte que les pays de toutes les régions du monde peuvent désormais adhérer à la Convention.

 C. Gestion durable de l’eau et économie plus respectueuse
de l’environnement

 1. Quels pourraient être les outils pratiques et les combinaisons de mesures
(gestion intégrée des ressources en eau, politique des prix, normes, associations d’usagers de l’eau, etc.) les plus performants pour promouvoir une consommation plus efficace de l’eau par différents usagers, en particulier les agriculteurs,
les ménages et les industriels?

|  |
| --- |
|  *Dans le cadre des deux domaines thématiques de l’initiative Actions pour l’eau d’Astana en rapport avec une économie plus respectueuse de l’environnement, cinq actions ont été réalisées et pour la plupart achevées, l’accent étant mis en l’occurrence sur un meilleur usage de l’eau, l’élaboration de stratégies d’adaptation aux changements climatiques et l’application de modèles de recouvrement des coûts lors de la prestation de services relatifs à l’eau.* |
|  |

1. Quatre pays (la Croatie, la Finlande, l’Italie et la Suisse) et une organisation (Eco-TIRAS) ont rendu compte d’actions liées aux outils pratiques et aux combinaisons de mesures tendant vers un meilleur usage de l’eau. Dans les cinq actions engagées dans ce domaine, la Finlande et la Suisse ont été jusqu’au bout. Au début de 2011, la Finlande a fait poser de nouveaux compteurs d’eau dans les appartements anciens et nouveaux dans un souci d’économie d’eau et d’énergie.
2. Les actions menées par la Croatie, l’Italie et Eco-TIRAS dans ce domaine se poursuivent toutes. Pour un usage plus efficace de l’eau par l’agriculture dans le bassin hydrographique du Pô, l’Italie a instauré les plans de bilan hydrologique du territoire, qui tendent vers davantage d’efficience dans l’usage de l’eau. Les directives pour l’élaboration de ces plans ont été mises au point par un groupe technique, et le travail entrepris est sur le point d’être achevé. Eco-TIRAS continue de travailler à l’amélioration de la résilience des écosystèmes. Pour ce faire, il élabore des monographies sur l’adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Dniestr, et réalise des programmes éducatifs consacrés à la question.

 2. Comment encourager des investissements qui tiennent compte des effets
sur la quantité et la qualité de l’eau, sur l’efficacité des ressources
énergétiques et autres, ainsi que sur les populations vulnérables?

1. Dans le cadre des Actions pour l’eau d’Astana, la Finlande est le seul pays à s’être engagé en faveur d’investissements tenant compte des effets se rapportant aux aspects quantitatifs et qualitatifs de l’eau. Après avoir mené avec succès une action plaidant pour un usage efficient de l’eau tant au niveau de la production qu’à celui de la consommation, la Finlande a entrepris dès 2011 de rendre obligatoire l’installation de compteurs d’eau dans tous les nouveaux appartements et, à partir de 2013, dans les appartements anciens. Cela a permis de réduire la consommation d’eau sur l’ensemble du territoire.

 II. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

|  |
| --- |
| **Principaux enseignements tirés** : |
| * *La coopération et la coordination entre les parties prenantes au niveau national ont joué un rôle déterminant dans le succès des activités déployées au titre de l’initiative Actions pour l’eau d’Astana.*
 |
| * *La collecte et l’analyse de données sont encore un problème majeur dans un certain nombre de pays ne disposant pas des ressources et des capacités nécessaires en la matière.*
 |
| * *Le manque de ressources financières a été un frein à certaines actions déployées au titre de l’initiative Actions pour l’eau d’Astana.*
 |
| * *L’engagement politique et social soutenu en faveur des actions déployées s’est révélé un facteur positif du succès de l’initiative.*
 |
| * *Les difficultés d’ordre politique et les processus de réforme ont parfois constitué une pierre d’achoppement dans le déroulement de l’initiative.*
 |
|  |

1. Parmi les défis qu’il leur a fallu relever, les pays et les organisations ont le plus souvent cité la coordination et la coopération. Bien qu’il se soit principalement agi de la coordination entre ministères ou agences gouvernementales nationales (Azerbaïdjan, Estonie, Géorgie, CEE, RIOB), il a également été question de l’importance de la coopération entre toutes les parties prenantes (Italie) et les secteurs participants, et avec d’autres gouvernements dans le cas des eaux transfrontières (Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement). Le Portugal et la Roumanie, entre autres, ont fait état des résultats positifs obtenus grâce à une bonne coordination. L’Azerbaïdjan et la Suisse ont l’un et l’autre observé que, s’agissant de la gestion intégrée des ressources en eau, la coordination s’impose tout particulièrement, mais que, dans certains cas, celle-ci se heurte à des obstacles d’ordre juridique et institutionnel.
2. La collecte et l’analyse de données ont également été citées comme constituant un défi d’importance. Pour l’Azerbaïdjan, la collecte et l’analyse de données ont pris un temps considérable, ce qui a ralenti le processus. Pour la République de Moldova et la Serbie, l’absence de données a été une source de complications. La Hongrie a évoqué la nécessité d’un complément de recherche et de développement. Les États-Unis ont cité le manque de données dans leurs propres activités au titre de l’initiative, mais d’un point de vue légèrement différent, en ce sens qu’ils déploraient l’absence de partage des données entre les pays, constituant à leurs yeux un obstacle à la réalisation de différents objectifs.
3. L’incapacité à recueillir des données et des informations est souvent le symptôme d’un manque de capacités, l’un des défis cités par quatre des gouvernements participants. L’Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et la Serbie ont tous constaté d’importantes lacunes en termes de capacités au sein de leurs agences gouvernementales et de leur ministères. Cela a fréquemment nui au bon déroulement des activités déployées au titre de l’initiative.
4. Les ressources financières destinées à la réalisation de projets et d’activités, ou l’absence de telles ressources, sont l’une des autres difficultés évoquées par certains pays, comme l’Autriche, la Finlande, la Hongrie, l’Italie, la Roumanie et la Serbie. À cet égard, l’Autriche a également fait observer que les incitations financières, appuyées par des services consultatifs appropriés, avaient pour effet de déclencher des actions et de faciliter la poursuite des objectifs fixés.
5. L’un des enseignements positifs tirés du processus Actions pour l’eau d’Astana a été le fait que l’engagement politique et social d’un groupe de parties prenantes dans la durée – ayant permis au débat de s’installer – a contribué au succès des activités déployées (Hongrie, Italie, République de Moldova et Roumanie).
6. Plusieurs pays et organisations ont vu dans les difficultés d’ordre politique rencontrées ici ou là un obstacle au processus. Ont notamment été cités à ce propos les imprévus (Finlande) et l’instabilité politique empêchant le déroulement de certaines actions dans le cadre du processus (Ukraine). Comme l’a relevé l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement, une direction politique instable nuit au bon déroulement du processus.
7. Un très grand nombre de réponses avaient trait aux enseignements tirés de la mise en œuvre de l’initiative et aux difficultés rencontrées à cette occasion. La Bulgarie, la République de Moldova et la CEE ont chacune fait état des problèmes d’ordre administratif rencontrés en la matière. La Croatie, l’Estonie, la Finlande, la Hongrie et l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement ont indiqué que la réforme du secteur de l’eau, qui fait partie des activités déployées dans le cadre de l’initiative, n’allait pas sans mal, qu’elle prenait du temps et qu’elle ralentissait la poursuite des buts et objectifs fixés. En rapport avec cet écueil, la République de Moldova a également déploré l’imprécision du rôle et des responsabilités assignés aux agences gouvernementales. À l’inverse, plusieurs pays ont observé que le fait de disposer de programmes et de plans d’action bien définis et d’avoir en ligne de mire des objectifs clairs constituait un atout et permettait de formuler une stratégie à long terme (Autriche, Finlande et Hongrie).

 III. Utilité des Actions pour l’eau d’Astana

 A. Renforcement du soutien politique

|  |
| --- |
|  *Plus des trois quarts des participants ayant répondu ont indiqué avoir une perception positive de l’initiative Actions pour l’eau d’Astana, les principales raisons invoquées étant qu’elle contribuait à rehausser le statut des masses d’eau, suscitait un soutien de la part des pouvoirs publics pour les mesures concernant leur aménagement et renforçait les processus en cours dans le cadre de la Directive-cadre sur l’eau de l’Union européenne.* |
|  |

1. Dans l’ensemble, les participants au processus se disaient convaincus de son utilité pour l’obtention d’un soutien politique en faveur de la gestion durable des ressources en eau. Plus des trois quarts se sont faits l’écho de la perception positive dont jouit l’initiative pour l’appui qu’elle suscite en faveur des activités déployées au niveau national. Si certaines parties prenantes n’en ont pas fait état, c’est que la question de l’eau, dans les pays concernés, bénéficiait déjà d’un soutien politique significatif (voir ci-après).
2. Cinq pays (Azerbaïdjan, Estonie, Géorgie, Hongrie et République de Moldova) et un organisme (RIOB) ont souligné avec force le poids, sur le plan politique, de l’apport fourni par l’initiative Actions pour l’eau d’Astana à la prise en compte des questions relatives à l’eau. Plus précisément, l’Azerbaïdjan et la Géorgie ont vanté l’utilité de l’initiative pour la promotion des efforts de gestion intégrée des ressources en eau, et l’Estonie a fait valoir que, grâce à cette initiative, l’intérêt pour la question de l’eau avait été rehaussé d’un cran aux yeux du Gouvernement. L’Estonie, la Géorgie et la Hongrie ont chacune mis en exergue la mesure dans laquelle les activités déployées au titre de l’initiative étaient de nature à renforcer le soutien aux processus engagés par l’Union européenne dans le domaine de l’eau.
3. Les participants au processus ont estimé que l’utilité de l’initiative, de par le soutien politique qu’elle permet de mobiliser en faveur de la gestion durable des ressources en eau, justifiait amplement leurs appréciations. L’Italie et la Suisse ont loué l’initiative pour l’échange d’expériences auquel elle donnait lieu dans un large éventail de domaines liés à l’eau, et notamment la surveillance, la gestion et la protection des masses d’eau. La Hongrie estimait d’ailleurs que cet échange d’expériences devait permettre de tirer des enseignements pour la mise en œuvre de l’initiative. La Géorgie a évoqué l’effet positif de celle-ci sur le renforcement de capacités au sein de ses instances gouvernementales. L’initiative Actions pour l’eau d’Astana jouait en outre un rôle de catalyseur, selon la Hongrie, s’agissant de l’obtention d’un soutien politique et financier. La Serbie a dit de même dans son examen à mi-parcours. La Croatie a indiqué voir dans l’initiative un instrument de soutien parmi beaucoup d’autres, ajoutant qu’elle constituait un apport bienvenu aux efforts déployés dans la perspective d’une gestion durable des ressources en eau. Pour le Portugal, si ses efforts lui étaient dictés avant tout par le respect de la législation de l’UE, l’initiative Actions pour l’eau d’Astana lui apparaissait propice au renforcement de l’application de la Directive-cadre sur l’eau aux niveaux local, national et régional.
4. Alors que, dans l’examen à mi-parcours, l’Allemagne, la République tchèque et la Suisse étaient les seuls pays à ne pas reconnaître l’utilité politique de l’initiative, la Hongrie et la Finlande ont également fait part de certaines réserves quant à son utilité dans leur rapport final. Les raisons de ce désaccord sont de deux ordres : a) dans certains de ces pays, la réalisation des activités que prévoit l’initiative bénéficie déjà d’un large soutien politique (Allemagne, Hongrie et République tchèque); et b) les mesures visées dans le cadre de mise en œuvre de l’initiative avaient déjà été planifiées soit au niveau national, soit dans les plans et politiques de l’Union européenne (Finlande, Hongrie et Suisse).

 Figure 2
Utilité des Actions pour l’eau d’Astana en tant qu’outil de soutien politique
à la gestion durable des ressources en eau



Pas du tout
d’accord/
pas vraiment
d’accord
22 %

Totalement d’accord/
assez d’accord
78 %

**Perception de l’utilité des Actions pour l’eau d’Astana
pour l’obtention d’un soutien politique en faveur
de la gestion durable des ressources en eau**

 B. Aide apportée aux parties prenantes dans le respect
de leurs obligations internationales

|  |
| --- |
|  *Quelque 80 % des parties prenantes ont estimé que l’initiative Actions pour l’eau d’Astana les aidait à remplir leurs obligations internationales dans la mesure où elle offre un socle d’harmonisation de la législation nationale avec la Directive-cadre sur l’eau de l’Union européenne, et qu’elle facilite l’application de la Convention sur l’eau de la CEE et l’exécution d’accords bilatéraux entre États riverains d’un même bassin hydrographique.* |
|  |

1. La réponse des participants à la question de savoir si les Actions pour l’eau d’Astana les avaient aidés à remplir leurs obligations internationales a été très largement positive, 80 % d’entre eux se disant d’accord, dans une plus ou moins large mesure, avec l’idée que l’initiative les avait effectivement aidés (voir figure 3).
2. Un tiers des pays (Azerbaïdjan, Estonie, Géorgie, Roumanie (2013), Suisse et Hongrie (du moins pour une action)) ont indiqué être « totalement d’accord » que l’initiative les aidait à remplir leurs obligations internationales sur le plan juridique. La Géorgie, par exemple, a fait valoir que l’initiative offrait une base d’harmonisation des législations nationales sur l’eau avec la Directive-cadre sur l’eau de l’Union européenne. L’Estonie était du même avis, considérant que l’initiative avait rehaussé d’un cran l’intérêt du politique pour la problématique de l’eau. La Suisse a observé que l’initiative était parfaitement en accord avec l’application de la Convention sur l’eau de la CEE et son Protocole sur l’eau et la santé. S’agissant des accords transfrontières, l’Azerbaïdjan a indiqué que son projet d’accord bilatéral avec la Géorgie comportait plusieurs principes énoncés dans les Actions pour l’eau d’Astana et qu’il en serait tenu compte dans la coopération avec les pays voisins à l’avenir.
3. Sur les sept autres pays ayant exprimé un avis positif concernant l’influence des Actions pour l’eau d’Astana sur le plan du respect de leurs obligations internationales, presque tous ont fait valoir que l’initiative les aidait à se conformer à la législation de l’Union européenne en matière d’environnement ou à remplir leurs obligations à cet égard. Tel était le cas de la Bulgarie, de la Croatie, de la Finlande, de la Hongrie, de l’Italie, du Portugal et de la Serbie. L’Italie a en outre fait état de l’aide que lui apportait l’initiative concernant la façon d’aborder les questions relatives aux bassins versants internationaux.
4. Dans leurs réponses, en partie au moins pour certaines des actions concernées, un tiers des pays (Allemagne, Autriche, Finlande, Hongrie et République tchèque) ont indiqué qu’ils étaient plutôt en désaccord avec l’idée que les Actions pour l’eau d’Astana les aidaient à remplir leurs obligations internationales, sans toutefois donner beaucoup de détails pour justifier cet avis. L’Autriche, en revanche, a donné plusieurs raisons pour expliquer que l’initiative n’avait pas forcément eu pour effet de renforcer sa capacité à s’acquitter de ses obligations internationales, en indiquant : a) que sa politique de gestion de l’eau s’inscrivait dans une tradition déjà ancienne; b) que l’élaboration de la législation européenne avait nécessité des décennies de travail; et c) que le pays était déjà engagé dans d’autres mécanismes internationaux, tels que la Convention sur l’eau et la Convention sur la coopération pour la protection et l’utilisation durable du Danube.

 Figure 3
Utilité des Actions pour l’eau d’Astana au plan du respect des obligations internationales



Pas du tout d’accord/
pas vraiment d’accord
25 %

**Utilité des Actions pour l’eau d’Astana au plan du respect
des obligations internationales**

Totalement d’accord/
assez d’accord
75 %

 IV. Évolution future des Actions pour l’eau d’Astana

1. Si la période de mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana se termine à la fin de 2015, cela ne veut pas dire que les activités entreprises par les pays et organismes participants prendront fin avec le rapport final. En réponse au questionnaire final qui leur avait été adressé, bon nombre des participants ont indiqué que le mouvement engagé avec la mise en œuvre de l’initiative serait poursuivi.
2. L’Azerbaïdjan, la Croatie, la Géorgie, la République de Moldova, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie, la Suisse et Eco-TIRAS ont toutes indiqué que la période faisant suite à l’initiative serait consacrée à la réalisation des activités déjà entreprises. Cela concernerait notamment la mise en place d’un système d’assurance indexé sur les conditions météorologiques en Géorgie, une stratégie nationale de l’eau en Azerbaïdjan et des mesures intégrées de protection contre les inondations en Suisse.
3. Un autre point appelé à retenir majoritairement l’attention dans les années à venir concerne les eaux transfrontières. La Hongrie a fait savoir qu’elle souhaitait mettre l’accent sur la négociation de nouveaux accords avec la Serbie et la Slovaquie. Le Portugal a exprimé le souhait de continuer le travail engagé avec l’Espagne concernant l’aménagement des bassins versants qu’elle partage avec elles. La Géorgie s’est engagée à continuer d’œuvrer avec l’Azerbaïdjan et la République de Moldova à la poursuite d’une coopération avec l’Ukraine en indiquant que, tout en étant consciente des difficultés que rencontrait actuellement l’Ukraine, elle continuerait de l’encourager à ratifier le traité sur le Dniestr. Dans son rapport à mi-parcours, la Roumanie a indiqué combien elle souhaiterait mettre sur pied des projets concrets en collaboration avec la République de Moldova et l’Ukraine concernant l’aménagement de la rivière Prut. La Serbie a fait état de ses plans concernant la négociation d’accords avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Roumanie. Chacun des quatre organismes engagés dans les Actions pour l’eau d’Astana (l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement, Eco-TIRAS, le RIOB et la CEE) a également fait part de ses intentions de promouvoir à l’avenir les questions transfrontières. Si les initiatives en question sont également inscrites à la fois dans la Directive-cadre sur l’eau de l’UE et dans la Convention sur l’eau de la CEE, il est intéressant de constater que les Actions pour l’eau d’Astana ont aussi contribué à faire progresser le concept de coopération.
4. La qualité de l’eau comme thème majeur méritant de retenir l’attention dans l’avenir est apparue dans les réponses de nombreux pays à l’enquête finale. L’Autriche a fait savoir qu’elle entendait intensifier ses efforts en vue de remédier à la pollution des masses d’eau, et l’Estonie a exposé ses plans visant à protéger ses masses d’eau sur le plan qualitatif. La Bulgarie et l’Estonie ont toujours l’intention d’investir dans le traitement et la purification des eaux usées.
5. Il est apparu que les projets d’actions futures au niveau des bassins versants variaient d’un pays à l’autre. La Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la République de Moldova ont ainsi l’intention d’élaborer des plans d’aménagement de leurs bassins, et la République tchèque a l’intention de faire approuver les siens. Tous ces pays mettront ensuite l’accent sur la mise en œuvre de ces actions. Quant à l’Estonie, elle aimerait mettre à jour ses plans d’aménagement.
6. Dans le contexte international, l’Allemagne, la Finlande, l’Italie et la République tchèque ont chacune fait savoir qu’elles souhaitaient vraiment poursuivre leur coopération au sein des commissions et des processus internationaux tels que les directives de l’Union européenne, la Convention sur l’eau de la CEE et la Déclaration d’Athènes.
7. Les pays souhaitent également mettre l’accent sur les investissements nouveaux qui s’imposeront à l’avenir du fait de l’urbanisation (Autriche et Bulgarie), de la surveillance (Hongrie, Italie, Portugal et République tchèque), du renforcement des systèmes d’alerte rapide et des activités d’atténuation des risques de catastrophe (Géorgie), de la promotion des meilleures pratiques et de l’échange d’informations (Italie), et de l’intégration de différents secteurs devant permettre de remédier aux problèmes de pénurie d’eau (Suisse).
8. Quant aux organisations, leur manière d’envisager le suivi des Actions pour l’eau d’Astana dans l’avenir est quelque peu différente. Pour l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement, il faudra prêter attention aux thèmes émergents, tels que la réforme du système de subventions, qui porte préjudice aux politiques de l’eau, l’affectation des ressources en eau à des usages plus appropriés, et les avantages économiques d’une gestion transfrontière. Pour sa part, Eco-TIRAS envisage de mettre surtout l’accent sur le soutien à l’entrée en vigueur du traité sur le Dniestr et, au niveau national, sur l’éducation des organismes à vocation communautaire, le suivi et la mise en œuvre du plan d’action du fleuve et la promotion de la mise en œuvre des mesures d’adaptation aux changements climatiques dans le bassin du fleuve. Le RIOB entend utiliser son Pacte pour une meilleure gestion du bassin à des fins de coopération et de soutien à la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin. Et la CEE souhaiterait poursuivre les Dialogues sur les politiques nationales et l’assistance technique aux bassins et aux organismes régionaux, tout en mettant également l’accent sur les pays hors de la région de la CEE, moyennant de nouvelles évaluations dans d’autres bassins, comme ceux du Mékong et du Niger, et sur la promotion de la Convention sur l’eau de la CEE dans d’autres régions du monde.

 V. Conclusion

1. En dépit du sentiment qu’ont exprimé un certain nombre de pays selon lequel les actions entreprises au titre de l’initiative auraient été menées sans celle-ci, compte tenu d’autres obligations internationales (tels que la Directive-cadre sur l’eau de l’UE et la Convention sur l’eau de la CEE et son Protocole sur l’eau et la santé), il ressort clairement des réponses données par de nombreux participants – qu’il s’agisse de pays ou d’organisations – que les Actions pour l’eau d’Astana se sont révélées utiles, entre autres du fait du renforcement des soutiens politiques et parfois financiers qu’elles ont suscité, et de l’aide dont ont bénéficié les pays par ce biais pour s’acquitter de leurs obligations internationales. Par ailleurs, les Actions pour l’eau d’Astana ont offert aux participants une plateforme permettant le partage et l’échange d’informations sur la gestion durable des ressources en eau.
2. L’initiative Actions pour l’eau d’Astana prend donc fin avec ce rapport final. Ce n’est pas pour autant que les actions engagées prendront fin à l’échéance de la période-cadre. La grande majorité des actions engagées à ce titre se poursuivront au-delà et bénéficieront ainsi de l’élan créé durant la période de mise en œuvre.

 VI. Questions à examiner par le Comité des politiques
de l’environnement

1. Le Comité des politiques de l’environnement est invité à examiner les questions ci-après :

 a) Quelle a été la valeur ajoutée des Actions pour l’eau d’Astana? L’initiative a-t-elle contribué à la gestion durable de l’eau et à la coopération transfrontière dans le domaine de l’eau dans la région de la CEE? Comment présenter à la Conférence ministérielle de Batumi les progrès réalisés durant la mise en œuvre active des Actions pour l’eau d’Astana, durant la phase d’examen et la période d’établissement de rapports (2011-2016)?

 b) Quels enseignements positifs et négatifs peut-on tirer de l’expérience des Actions pour l’eau d’Astana, notamment du point de vue de l’élaboration et de la mise en œuvre d’instruments politiques régionaux futurs en matière d’environnement?

 c) Quelles sont les principaux obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana? Des enseignements ont-ils été tirés, montrant comment surmonter ces obstacles? Ces enseignements pourraient-ils s’appliquer à des secteurs thématiques différents relevant du domaine de l’environnement?

 d) Comment faire pour adapter les enseignements tirés des Actions pour l’eau d’Astana, tant en termes d’expériences que de connaissances acquises, à de futures activités concernant la gestion durable des ressources en eau et la coopération transfrontière dans la région?

Annexe I

 Aperçu des engagements pris dans le cadre des Actions
pour l’eau d’Astana[[7]](#footnote-7)\*

1. **Autriche**:

 a) Mettre en place un programme ambitieux de traitement des eaux usées urbaines et de fourniture d’eau de boisson à l’échelle du pays;

 b) Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau : améliorer les écosystèmes en restaurant la continuité des cours d’eau et la connectivité des habitats;

 c) Développer la production d’énergies renouvelables : programme de modernisation des petites centrales hydroélectriques.

1. **Azerbaïdjan** : Élaborer une stratégie nationale pour l’eau.
2. **Bosnie-Herzégovine**: Adopter un plan de gestion et un programme de mesures pour le bassin de la Save.
3. **Bulgarie**: Investir dans des infrastructures d’assainissement et de traitement de l’eau respectueuses de l’environnement, leur exploitation et leur maintenance.
4. **Croatie**:

 a) Mettre au point un plan de gestion des bassins fluviaux;

 b) Élaborer un projet de mise en œuvre des directives relatives à la distribution de l’eau;

 c) Introduire le principe de « recouvrement des coûts des services relatifs à l’eau ».

1. **République tchèque**:

 a) Promouvoir le concept de gestion intégrée des ressources en eau;

 b) Protéger l’eau d’un point de vue qualitatif et quantitatif;

 c) Assurer un suivi et une évaluation qualitatifs et quantitatifs de l’eau;

 d) Garantir au cours d’eau un débit minimal pour le respect de l’environnement;

 e) Appliquer les principes de l’utilisateur-payeur et du pollueur-payeur;

 f) Offrir un accès à l’eau potable et à des installations d’assainissement à des prix économiquement viables;

 g) Mettre en œuvre des mesures d’adaptation au changement climatique et de gestion intégrée des ressources en eau;

 h) Œuvrer en faveur de la coopération transfrontière et de la gestion intégrée des ressources en eau.

1. **Estonie**: Améliorer l’état hydromorphologique et écologique des eaux de surface.
2. **Finlande**:

 a) Promouvoir une utilisation efficace de l’eau dans la production et la consommation;

 b) Promouvoir les Dialogues sur les politiques nationales en matière de gestion intégrée des ressources en eau, d’approvisionnement en eau et d’assainissement dans les pays d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale. Soutenir le projet pilote sur l’adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières des pays de la sous-région;

 c) Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau, en particulier l’adaptation aux changements climatiques et l’évaluation de la vulnérabilité.

1. **Géorgie**:

 a) Élaborer des méthodes de gestion des inondations et des crues éclair résilientes aux changements climatiques afin de protéger les populations vulnérables du pays;

 b) Mieux préparer le pays à réagir face à des phénomènes météorologiques extrêmes;

 c) Organiser des Dialogues sur les politiques nationales en matière de gestion intégrée des ressources en eau.

1. **Allemagne**:

 a) Créer un centre de formation et de compétences à Karlovac;

 b) Élaborer une stratégie d’adaptation aux changements climatiques pour le bassin du Danube;

 c) Instaurer un dialogue régional sur la gestion transfrontière des ressources en eau en Europe du Sud-Est.

1. **Hongrie**:

 a) Mettre en place un programme national de remise en état des sites pollués;

 b) Mettre en place un programme national de protection des sources d’eau de boisson;

 c) Adopter des mesures non structurelles et plus durables de gestion des risques d’inondation;

 d) Élaborer un plan de gestion et d’utilisation à l’appui des études écologiques initiales menées le long du Danube dans la région de Gemenc et de Béda-Karapancsa (2006-2011);

 e) Actualiser les accords bilatéraux sur les eaux transfrontières;

 f) Surveiller les habitats des zones humides et leurs populations.

1. **Italie** :

 a) Moderniser les réseaux nationaux de surveillance des eaux;

 b) Déterminer et surveiller le débit écologique dans le district hydrographique du Pô et le bassin de l’Arno;

 c) Mieux utiliser les ressources en eau du district hydrographique du Pô dans l’agriculture.

1. **Monténégro**: Bassin du Drin/concertation sur Drin : organiser une réunion de consultation nationale sur la gestion du bassin du Drin.
2. **Portugal**:

 a) Mettre en œuvre le projet relatif à la qualité de l’environnement des réserves naturelles des cours d’eau internationaux;

 b) Élaborer un document sur une gestion intégrée commune des ressources en eau par le Portugal et l’Espagne;

 c) Mettre en place un système d’alerte et de gestion en matière de sécheresse.

1. **République de Moldova**:

 a) Renforcer le rôle joué par les paysages dans la formation du régime de l’eau : protéger les écosystèmes des zones humides des bassins inférieurs du Dniestr et du Prut en créant un parc national du bassin inférieur du Dniestr et une réserve de biosphère dans le bassin inférieur du Prut, ainsi qu’en lançant avec l’Ukraine la création d’une zone protégée transfrontière dans le bassin inférieur du Dniestr;

 b) Élaborer un plan de gestion intégrée des ressources en eau pour les bassins fluviaux;

 c) Veiller au respect d’objectifs stricts de réduction de la pollution générée par des sources industrielles municipales et délivrer des permis;

 d) Améliorer les plans d’action en cas d’urgence due à des accidents industriels;

 e) Organiser des Dialogues sur les politiques nationales concernant l’eau;

 f) Mettre en œuvre le Protocole sur l’eau et la santé;

 g) Poursuivre la mise en œuvre de projets pilotes sur l’adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières et utiliser les possibilités offertes par la Convention sur l’eau pour l’échange de données d’expérience;

 h) Ratifier le nouveau traité bilatéral de coopération avec l’Ukraine pour la protection et le développement durable du bassin du Dniestr.

1. **Roumanie**:

 a) Améliorer la qualité des ressources en eau en réduisant l’accumulation des nutriments dans les masses d’eau;

 b) Appliquer les dispositions de l’accord bilatéral sur les eaux transfrontières.

1. **Serbie**:

 a) Négocier des accords de gestion des eaux transfrontières avec les pays voisins;

 b) Élaborer et mettre en œuvre le plan national de gestion du bassin du Danube;

 c) Élaborer et mettre en œuvre le plan national de gestion du bassin de la Save.

1. **Suisse**:

 a) Promouvoir le concept de gestion intégrée des ressources en eau;

 b) Réduire les micropolluants issus de sources ponctuelles ou diffuses afin d’améliorer la qualité de l’eau;

 c) Adopter une planification stratégique par canton afin de remédier aux altérations hydromorphologiques;

 d) Adopter une stratégie d’adaptation aux changements climatiques;

 e) Adopter une prévention intégrée des inondations.

1. **États-Unis d’Amérique**:

 a) Fournir une aide à l’analyse des conséquences économiques d’une utilisation optimisée des ressources en eau et en énergie dans les bassins du Syr-Daria et de l’Amou-Daria;

 b) Fournir une aide à l’analyse des effets des changements climatiques sur l’hydrologie de la région du bassin de la mer d’Aral.

1. **Ukraine**:

 a) Mettre en œuvre le Protocole sur l’eau et la santé;

 b) Élaborer un programme de formation destiné aux professionnels de l’eau.

1. **Ouzbékistan**:

 a) Faire du réservoir de Kuyumazar un nouveau site Ramsar;

 b) Faire du réservoir de Tudakul un nouveau site Ramsar.

1. **Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement**:

 a) Renforcer les dimensions économiques et financières de la gestion de l’eau, y compris l’adaptation aux changements climatiques;

 b) Renforcer les institutions chargées de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement;

 c) Évaluer les politiques et les institutions liées à l’eau en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale.

1. **Eco-TIRAS**:

 a) Élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau pour le bassin du Dniestr assortis d’un programme d’action;

 b) Promouvoir une biosurveillance régulière des ressources en eau, fondée sur l’observation d’organismes invertébrés/algues macroscopiques, pour réaliser une évaluation rapide et économique de la qualité des masses d’eau;

 c) Appliquer le principe du débit écologique aux cours d’eau, pour répondre aux besoins des écosystèmes et aux besoins de santé. Développer le recours au paiement des services écosystémiques;

 d) Mettre en œuvre la coopération transfrontière pour le Dniestr.

1. **RIOB**:

 a) Élaborer le *Manuel sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers*[[8]](#footnote-8);

 b) Établir un pacte pour une meilleure gestion des bassins prévoyant des engagements de la part des organismes compétents.

1. **CEE**:

 a) Promouvoir la coopération entre les secteurs de la santé, de l’environnement, de l’agriculture, des forêts, de l’énergie, de l’industrie et du logement;

 b) Développer la coopération concernant les eaux transfrontières dans les bassins du Dniestr, du Drin et de la Koura et en Asie centrale;

 c) Promouvoir la coopération transfrontière pour l’adaptation aux changements climatiques;

 d) Promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à l’eau par une réforme du secteur de l’eau et la mise en place d’objectifs concrets assortis de calendriers;

 e) Promouvoir le rôle de la Convention sur l’eau au-delà de la région de la CEE, au niveau mondial.

Annexe II

 Modèle pour la communication d’informations
sur la mise en œuvre des engagements pris
au titre des Actions pour l’eau d’Astana[[9]](#footnote-9)\*

 Le présent modèle est destiné à harmoniser les réponses des pays et organisations participants concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions auxquelles ils se sont engagés dans le cadre des Actions pour l’eau d’Astana.

 Une fois rempli, il doit être envoyé au secrétariat de la CEE (efe@unece.org) dans les meilleurs délais et au plus tard le mardi 15 septembre 2015.

 Les informations requises seront fournies séparément pour chacune des actions ayant fait l’objet d’un engagement du pays (voir annexe) dans le cadre des Actions pour l’eau d’Astana. Le modèle ci-après sera chaque fois utilisé :

1. Pays/organisation :

2. Intitulé de l’action ayant fait l’objet d’un engagement du pays/de l’organisation en 2011 (voir annexe)

3. Aperçu des progrès réalisés

 a) L’action :

 [ ]  a été réalisée / [ ]  est en cours de réalisation / [ ]  n’a pas été réalisée

|  |
| --- |
| Veuillez développer (250 mots maximum) : |
|  |
|  |
|  |
|  |

 b) À quelles difficultés vous êtes-vous heurté dans la réalisation de l’action? Quels enseignements peut-on en tirer?

|  |
| --- |
| Veuillez développer (250 mots maximum) : |
|  |
|  |
|  |
|  |

 c) Quelles sont les prochaines mesures prévues, le cas échéant, en relation avec la réalisation/le suivi de l’action?

|  |
| --- |
| Veuillez développer (250 mots maximum) : |
|  |
|  |
|  |
|  |

4. Utilité des Actions pour l’eau d’Astana

 Indiquez dans quelle mesure vous adhérez ou non aux affirmations ci-après et expliquez pourquoi, selon qu’il conviendra.

 a) Les Actions pour l’eau d’Astana ont été utiles pour renforcer le soutien politique en faveur de la gestion durable de l’eau :

 [ ]  totalement d’accord / [ ]  assez d’accord / [ ]  pas vraiment d’accord /

 [ ]  pas du tout d’accord

|  |
| --- |
| Veuillez développer (250 mots maximum) : |
|  |
|  |
|  |
|  |

 b) Les Actions pour l’eau d’Astana ont aidé mon pays à satisfaire à ses obligations internationales :

 [ ]  totalement d’accord / [ ]  assez d’accord / [ ]  pas vraiment d’accord /

 [ ]  pas du tout d’accord

|  |
| --- |
| Veuillez développer (250 mots maximum) : |
|  |
|  |
|  |
|  |

5. Autres observations éventuelles :

1. \* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de la nécessité de consulter les partenaires. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dans le présent document, comme dans les documents antérieurs traitant de ce sujet, les actions évoquées dans le document ECE/ASTANA.CONF/2011/5 sont dites « Actions pour l’eau d’Astana » et les actions dans lesquelles s’engagent les pays et autres parties prenantes sont dénommées « actions ». [↑](#footnote-ref-2)
3. Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l’eau. [↑](#footnote-ref-3)
4. Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l’évaluation et à la gestion des risques d’inondation. [↑](#footnote-ref-4)
5. Plusieurs de ces actions ressortissaient à la fois à la catégorie des actions générales et/ou à celle des actions liées à une gestion durable de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau et/ou à celle des actions liées à une gestion durable de l’eau et à une économie plus respectueuse de l’environnement. [↑](#footnote-ref-5)
6. Autriche, Azerbaïdjan, Croatie, Estonie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Suisse, Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement et Eco-TIRAS. [↑](#footnote-ref-6)
7. \* Le présent tableau d’ensemble du rapport de l’examen à mi-parcours (ECE/CEP/2013/9, Annexe I) est ici reproduit à l’intention des décideurs pour plus de facilité. [↑](#footnote-ref-7)
8. Publication en ligne réalisée avec le Partenariat mondial de l’eau (mars 2012). Document disponible aux adresses suivantes : http://www.inbo-news.org/ et http://www.gwp.org/. [↑](#footnote-ref-8)
9. \* Le présent modèle a d’abord été publié sous la forme d’un document informel, non revu par les services d’édition. Nous le reproduisons ici tel qu’il a été reçu. [↑](#footnote-ref-9)